

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussigné, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 1400-41 : (Adopté le 30 janvier 2019)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Règlement numéro 1400-42 : (Adopté le 30 janvier 2019)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE P-325 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES H-755 ET P-317 POUR Y INCLURE LE LOT 6 279 378 ET DE CRÉER LA ZONE P-334 ET D'AJOUTER UNE GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR LA NOUVELLE ZONE AINSI CRÉÉE.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'ils ont reçu toutes les approbations nécessaires.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 14^e jour du mois de février 2019.


Me Marie-Josée Russo
Greffière